
POINT PRESSE

LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE EN ARDECHE :

POINT SUR LE DEPLOIEMENT DES RESEAUX ET LE DEVELOPPEMENT DES USAGES

17 décembre 2020

Aucun pan de la société et de notre vie quotidienne n'échappe aujourd'hui au numérique. Encore plus depuis le début de la crise sanitaire. Internet est devenu un outil indispensable à la vie sociale, pour trouver du travail, accomplir des démarches administratives, s'informer, se déplacer, échanger avec ses proches, participer au débat public. Il est d'une part indispensable de veiller à ce que chacun puisse avoir accès à ces services et les maîtriser et d'autre part, qu'il ne subisse pas ces transformations profondes liées au développement des usages et des services numériques. Le numérique ne doit pas accentuer les inégalités déjà existantes ; il doit préserver les liens sociaux et en créer de nouveaux. C'est la raison pour laquelle le Département a fait de la médiation et de l'inclusion numérique l'un des axes de sa stratégie pour le développement des usages et des services numériques, tout comme le développement de la fibre à l'habitant un des enjeux des réseaux et infrastructures du territoire y compris au sens des mobilités.

15 295 FOYERS ARDECHOIS ELIGIBLES AU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE FIN 2020

En cette fin d'année, **23 000 premiers foyers, particuliers et entreprises peuvent souscrire une offre** de services Très Haut débit sur fibre optique auprès d'un opérateur disponible sur le réseau public ADN, en Ardèche ou dans la Drôme. 8 500 foyers supplémentaires les rejoindront d'ici la fin du premier trimestre 2021, 17 700 autres dans le courant du deuxième trimestre et ensuite 40 800 au second semestre. L'objectif étant de permettre à 90 000 foyers d'être éligibles à fin 2021.

Sur ces 23 000 foyers éligibles, **15 295 sont en Ardèche et fin 2021 ce sont 44 000 foyers** qui pourront être raccordés au réseau d'initiative publique Ardèche Drôme numérique (RIP ADN) pour l'Ardèche.

Aujourd'hui, **9 opérateurs grand-public sont présents** sur le réseau et peuvent dès à présent proposer des offres. D'ores et déjà, **4 000 foyers sont abonnés et raccordés** avec des taux de pénétration de 50 % sur les premières zones ouvertes depuis mi-2019 représentant :

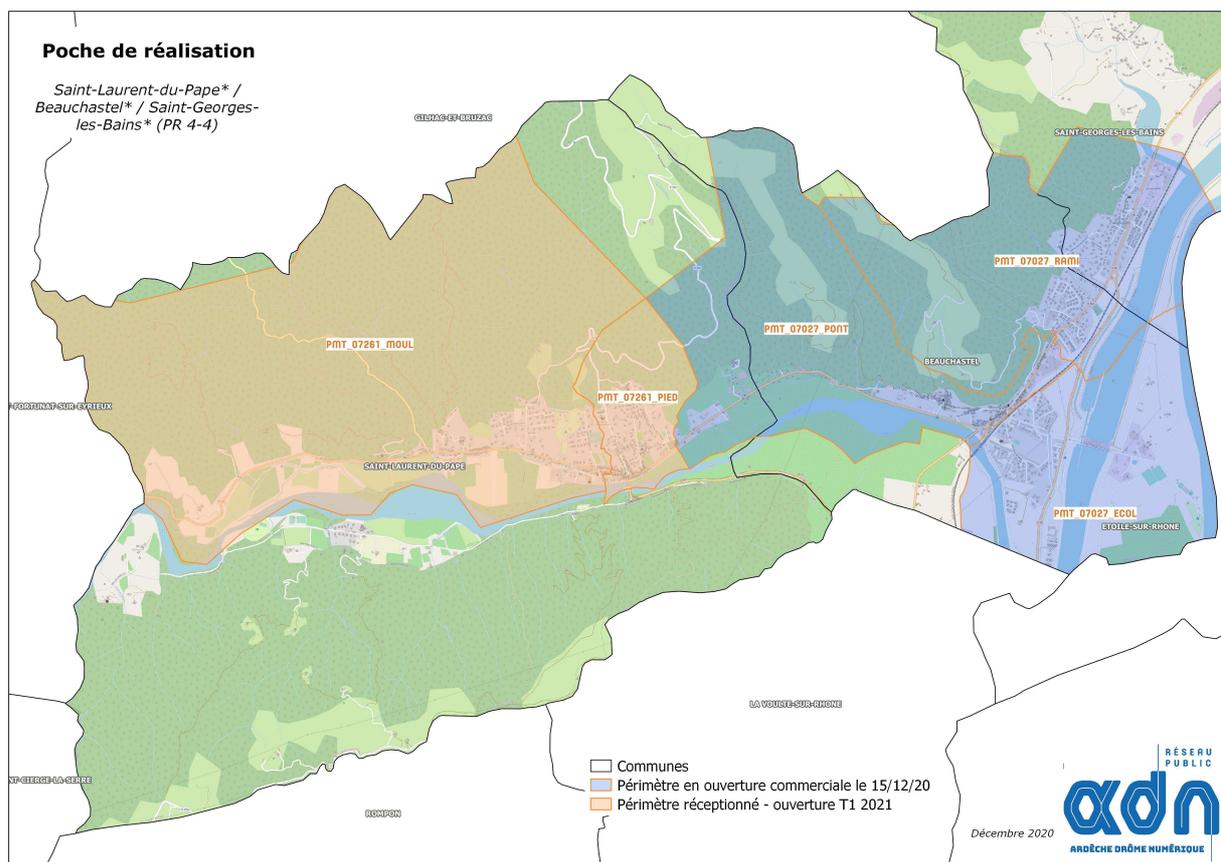
- le fort engouement des habitants de nos territoires pour ce nouveau service public ;
- la forte dynamique concurrentielle ;
- la qualité et la diversité de l'offre disponible au prix le plus attractif ;
- le résultat de l'enjeu des collectivités d'amener un service plus performant aux zones à faible débit et aux zones rurales.

→ L'exemple de la poche de Saint-Georges les Bains, Beauchastel, Saint-Laurent du Pape

Les services Très Haut Débit sur fibre optique **ont ouvert le 15 décembre** sur 3 premières zones sur les communes de Saint-Laurent du Pape, Beauchastel (CA Privas Centre Ardèche) et Saint-Georges les Bains – Quartier Châteaurouge (CC Rhône-Crussol) **pour 1 150 foyers environ sur les 1 960 foyers que compte la poche de déploiement.**

Les deux autres zones situées sur la commune de Saint-Laurent du Pape ouvriront sur le deuxième trimestre 2021.

nb lignes	St Georges les Bains	Beauchastel	St Laurent du Pape
total	198	897	54
éligibles	197	542	42
en cours de déploiement	1	355	12



Pour la commune de Saint-Georges les Bains, l'ouverture commerciale va concerner environ 200 foyers.

Sur cette poche, il reste des travaux à réaliser pour raccorder les immeubles collectifs, les lotissements privés, les logements pour lesquels le déploiement doit passer en façade et qui nécessitent encore la signature d'une convention avec les propriétaires ou syndicats de propriétés. Le Syndicat Adn et l'exploitant organiseront en janvier une webconférence d'ouverture commerciale. L'occasion pour les foyers de poser leurs questions en direct.

Les inscriptions pourront se faire à l'adresse : <https://www.ardechedromenumerique.fr/page/reunions>

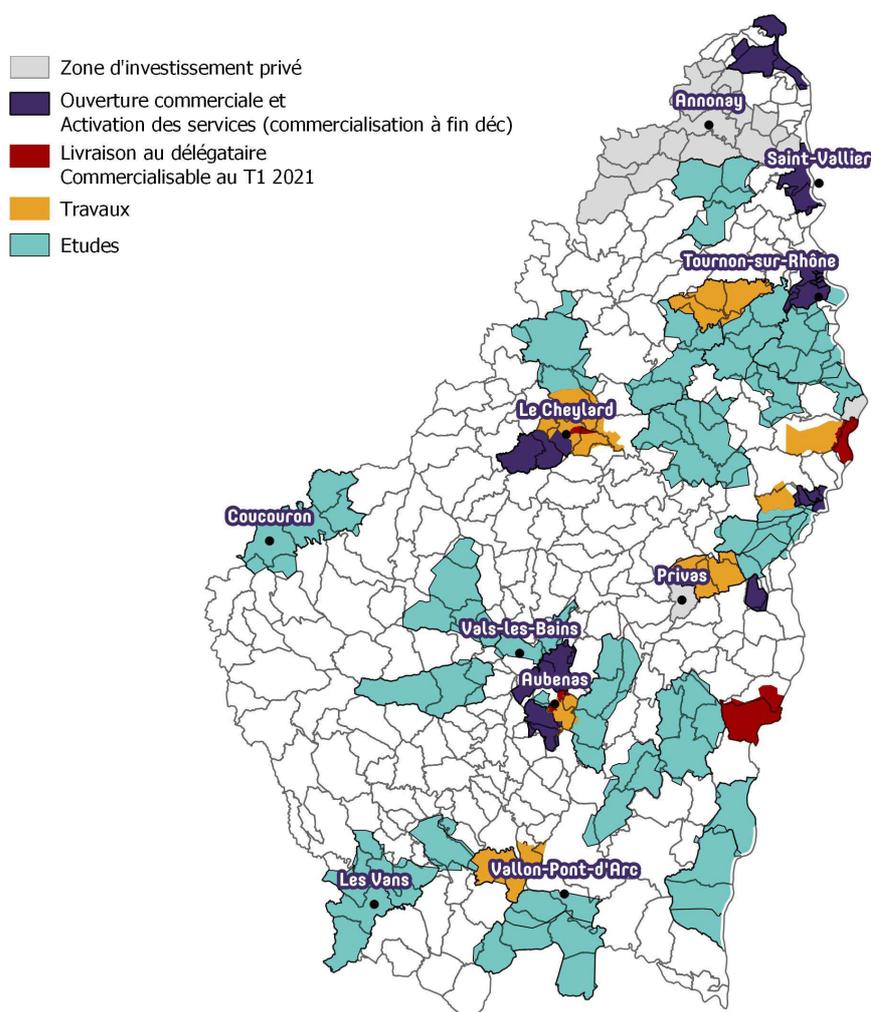
Les études de déploiement pour le reste de la commune de Saint-Georges les Bains seront lancées courant 2021. Ce déploiement concernera également la commune de Charmes-sur-Rhône et représentera une volumétrie de 2 300 lignes à construire. Cette nouvelle poche de déploiement sera rattachée au local technique (NRO) construit à Charmes-sur-Rhône.



En chiffres pour l'ensemble de la poche de déploiement

- 36,5 km de câbles tirés
- 494 poteaux réutilisés
- 165 poteaux remplacés ou doublonnés (33%)
- Financement : **2 940 000 €**
Département de l'Ardèche (160 €/ligne) 313 600 € / Région Auvergne-Rhône-Alpes (150 €/ligne) 294 000 € / CA Privas Centre Ardèche (300 €/ligne) 528 000 € / CC Rhône Crussol (300 €/ligne) 60 000 € / Europe FEDER (26 €/ligne) 50 960 € / Etat au travers du Plan France Très Haut Débit (472 €/ligne) 925 120 € / ADN (emprunt - 392 €/ligne) 768 320 €

→ Avancement du déploiement en Ardèche fin décembre 2020

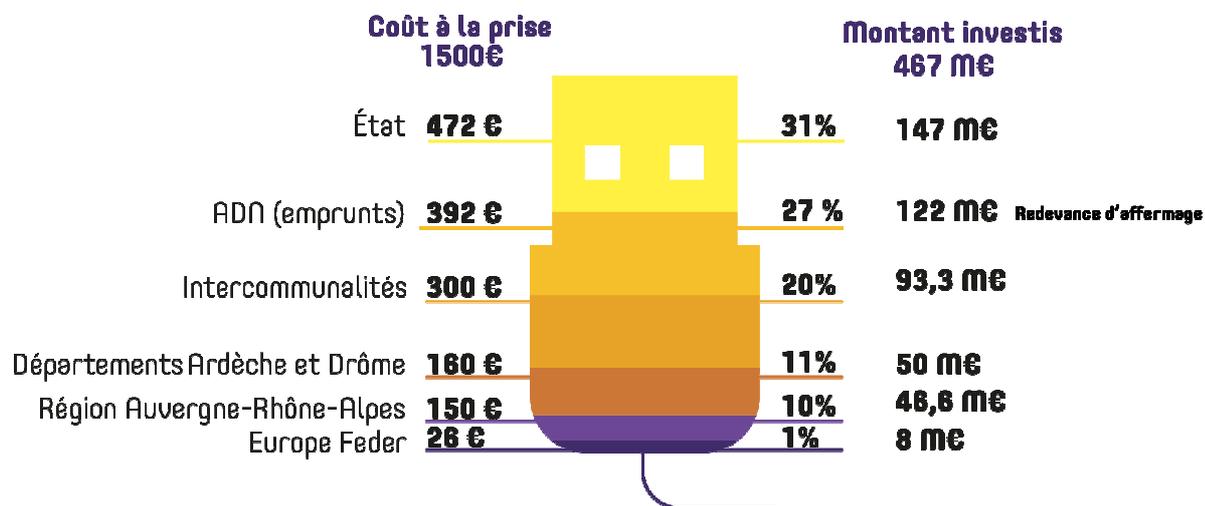


DU RESEAU OSSATURE A LA FTTH

Depuis plus de 15 ans, le Département de l'Ardèche développe une politique volontariste et ambitieuse en matière de numérique. S'agissant du déploiement de la fibre optique à l'habitant, le Département en a confié le déploiement au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique, mobilisant 25 millions d'euros d'ici 2025. (9 M€ ayant déjà été é mobilisés pour la première phase du projet). Si le département fut à l'origine avec son homologue de la Drôme et la Région Rhône-Alpes porteurs du réseau « ossature », il intervient aujourd'hui aux côtés des collectivités locales pour permettre le déploiement d'une offre pour tous les habitants de l'Ardèche et de la Drôme.

Débuté en 2016, le projet FTTH ADN constitue l'un des plus ambitieux projets initiés en France dans le cadre du Plan France Très Haut Débit. Il vise à couvrir en très haut débit **97% des foyers des territoires de l'Ardèche et de la Drôme à l'horizon 2025**. Le lancement du projet traduit la politique ambitieuse de l'ensemble des collectivités du territoire et leur volonté d'avancer ensemble sur le numérique. L'enjeu du déploiement de ce nouveau réseau est comparable à l'immense défi que fut l'électrification rurale au siècle dernier.

Ce projet consiste à poursuivre le déploiement du réseau fibre optique existant jusqu'aux habitants (FTTH) en traitant en priorité les principales poches de zones grises (débit <4 Mbits) du territoire. Il permettra la construction de 311 000 prises FTTH (fibre à la maison) dans les 636 communes du territoire (64 communes seront traitées par l'initiative privée dans le cadre du Plan France Très Haut Débit). Avec un coût prévisionnel de **467 millions d'euros¹**, ADN est un des plus grands donneurs d'ordres public en Ardèche-Drôme durant le temps de construction (depuis le démarrage opérationnel du projet : ADN a engagé 200 millions d'euros d'investissement au travers des 8 marchés de travaux pour le déploiement de la fibre, des marchés de construction des locaux et des marchés connexes tels que la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité ou encore la participation aux coordinations de travaux. Le Syndicat va inscrire un budget de plus de 100 M€ de dépenses d'investissement lors de son budget primitif 2021).



¹ La réussite de ce projet réside dans la mise en place d'un modèle bâti sur la péréquation territoriale en mobilisant tous les échelons de financement (national, régional, départemental et intercommunale). Coût unique péréqué de 1500 € par prise financé de la manière suivante : l'Europe / l'État – France Très Haut débit / la Région Auvergne Rhône-Alpes / les Départements de l'Ardèche et de la Drôme / les EPCI du territoire / le Syndicat mixte ADN (emprunt bancaire de long terme)



→ Un grand chantier d'infrastructure qui se poursuit malgré des difficultés diverses

En l'état actuel de la connaissance des **impacts durables liés au COVID**, l'objectif d'une finalisation du projet en 2025 est maintenu.

Les difficultés viennent avant tout d'un fort taux de **déploiement sur les supports aériens des réseaux électriques et téléphoniques**. 12 % des poteaux Enedis et 25 % des poteaux Orange s'avèrent insuffisants et doivent être remplacés ce qui génère des coûts et des délais de travaux importants.

Le déploiement en aérien et sur façade nécessite également de conventionner avec les propriétaires des terrains pour le simple accès, la maintenance future du réseau et la réalisation des travaux. A ce jour, 2 370 conventions ont été signées. En cas de refus, il peut être fait recours à la mise en place d'une servitude par le Maire de la commune.

Le déploiement nécessite aussi que les communes facilitent le déploiement au travers :

- de la réalisation et de la mise à jour des plans d'adressage,
- de l'information sur les prévisions d'urbanisme pour bien dimensionner le réseau,
- de la mise à disposition de terrain pour implanter les locaux techniques,
- de la délivrance des autorisations (arrêtés de circulation, permissions de voirie, conventions) avant le démarrage des travaux,
- de la relation avec les administrés pour solutionner les refus de conventionnement pour le passage de la fibre sur les parcelles privées.

Enfin, le secteur d'activité se caractérise par **une forte tension sur les compétences disponibles**. Les entreprises titulaires des marchés ne disposent pas de ressources suffisantes et qualifiées pour tenir le rythme de déploiement souhaité. Pour y parer, les chambres de commerce et d'industrie de l'Ardèche et de la Drôme organisent actuellement 4 sessions de formation aux métiers de la fibre, soit 50 personnes formées qui arriveront sur le marché de l'emploi dans les 6 prochains mois. Au total, les 2 centres de formation ont formé 320 personnes depuis 2015

→ Le phasage des travaux

Une première étape

La phase d'études de la poche de déploiement (relevés terrains et études d'ingénierie de l'infrastructure) nécessaire au bon déroulement des travaux, permet aussi de s'assurer du conventionnement avec les particuliers pour les passages du réseau en terrain privé et de l'obtention des autorisations administratives préalables au déploiement.

Suivi par une phase de travaux

Lorsque les infrastructures mobilisables ne peuvent supporter l'installation du nouveau réseau de fibre optique, des tranchées sont créées pour poser des nouveaux fourreaux. Puis le tirage de la fibre sur les supports aériens et dans les fourreaux souterrains existants ou nouvellement créés, les soudures des câbles de fibre dans des boîtiers de raccordement posés à proximité des maisons (1 boîtier pour 5 maisons) sont réalisés.

Des locaux techniques indispensables à l'arrivée de la fibre

Préalablement aux travaux de déploiement, des locaux techniques, destinés à accueillir l'ensemble des câbles de fibre optique des futurs abonnés et les équipements des opérateurs, sont construits.

Une fois l'ensemble des locaux techniques construits et les travaux de déploiement du réseau de fibre optique intégralement terminés, le réseau est confié à l'exploitant ADTIM FTTH qui en assure l'exploitation technique et commerciale. Un délai réglementaire de trois mois est nécessaire avant l'ouverture des offres commerciales au public. Passé ce délai, il ne reste plus qu'à raccorder son logement pour profiter du Très Haut Débit (éligibilité : <http://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>)



→ Activité prévisionnelle en 2021

Nb de lignes	Ardèche	Drôme	Total
Travaux de câblages en cours	11 105	16 338	26 443
Etudes d'exécution (travaux en 2021)	2 833	13 693	16 796
Etudes d'optimalités (travaux 2021-22-23)	58 031	41 084	99 115
TOTAL (Lignes en cours de production)	71 969	71 115	143 084

UN RESEAU DES USAGES

La définition de la stratégie départementale pour le développement usages et services numériques a pour objectif de cibler les priorités du Département en termes d'actions à engager pour créer les conditions favorables au développement des usages et services numériques au sein de la collectivité et sur tout le territoire ardéchois, tant d'un point de vue organisationnel que culturel ou technique : en interne, avec l'accompagnement des services pour promouvoir les usages du numérique et développer des savoir-faire nouveaux ; à destination des Ardéchois, avec l'amélioration du lien avec l'usager en lui proposant, d'une part, des services simples et utiles lui facilitant ses démarches (dématérialisation, e-administration, opendata), et d'autre part, en l'accompagnant dans l'utilisation de ces nouveaux outils (médiation numérique) ; enfin, au niveau du territoire, en soutenant et en encourageant les acteurs locaux engagés dans des projets visant à faire du numérique un levier pour l'attractivité et permettant de redynamiser l'écosystème local.

En France, 13 millions de personnes, soit 28 % de la population âgée de plus de 18 ans, sont identifiées comme « éloignées du numérique », avec une proportion plus importante au sein des territoires ruraux. La lutte contre l'exclusion numérique est plus que jamais une responsabilité conjointe des acteurs publics et privés. La démarche poursuivie dans ce cadre par le Département a pour objectifs de :

- accompagner vers l'autonomie numérique les publics qui en sont éloignés
- développer l'offre de formation aux outils numériques des publics vulnérables
- adapter le travail social aux nouvelles pratiques engendrées par le numérique.

Pour répondre à ces enjeux, 7 axes d'intervention ont été identifiés :

- E-administration : le numérique pour un service public départemental plus proche et efficient ;
- OpenData : le numérique pour repenser le lien avec le citoyen et renforcer la démocratie locale ;
- E-Santé / télémédecine : le numérique comme rempart à la désertification médicale
- Tiers lieux innovants : le numérique comme levier pour la créativité et l'attractivité des territoires
- Médiation numérique : le numérique au service de l'inclusion sociale
- Education / culture : le numérique pour rendre la connaissance accessible à tous
- Tourisme : le numérique pour relever le défi de la visibilité et de l'attractivité du territoire

Dans le cadre de cette stratégie de développement des usages et services numériques, le Département a d'ores et déjà mis en œuvre :

- **l'appel à projets Tiers-Lieu** dont l'objectif est de travailler à la fois à la transition des lieux existants (EPN, centres multimédias...) et de soutenir les projets de création de nouveaux espaces favorisant notamment la créativité et le travail en commun (FabLabs, espaces de coworking, de télétravail).
- Le suivi afin que l'Ardèche devienne le premier territoire-pilote en termes de **télémédecine**
- Des actions de coordination sur la **médiation et l'inclusion numériques**, pour les publics les plus



éloignés de cette compétence

- L'investissement dans la démarche **d'ouverture des données (open data)**, notamment à travers le premier hackathon ardéchois.

La géographie du territoire ainsi que l'actualité nationale (désertification médicale, fermeture de services de proximité) ont poussé le Département à trouver des solutions alternatives afin que chaque Ardéchois.e puisse accéder aux services qui lui sont nécessaires au quotidien. Le numérique est apparu comme l'une de ces alternatives sur de nombreux domaines : santé, services au public, études, développement économique... Après le hackathon de 2018, la mise en place de la télémédecine et les diverses actions mises en œuvre pour diminuer la fracture numérique, l'Ardèche qui a signé avec l'Etat **la charte « territoire d'actions pour un numérique inclusif »** a développé des initiatives basées sur son réseau Très haut débit avec notamment **les campus connectés** (Privas, Aubenas et bientôt Annonay).

C'est aussi dans ce contexte que le Département a répondu en juillet 2020 à **l'appel à projet « Pass'Numérique »** lancé par l'Etat. Sa candidature a été retenue en septembre 2020.

Ce dispositif (financé pour moitié par l'Etat) se matérialise par des chèquiers qui donnent le droit d'accéder – dans des lieux préalablement qualifiés – à des services d'accompagnement numérique, avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur. En pratique, les personnes reçoivent un Pass'Numérique auprès d'une structure locale (centres médico-sociaux, guichets de service public, associations, travailleurs sociaux...) et peuvent ensuite s'inscrire à un atelier d'accompagnement au numérique.

Le public concerné par le déploiement de ce dispositif en Ardèche sont les personnes les plus éloignées du numérique : les personnes isolées (séniors, résidents des territoires ruraux) et/ou non diplômées. Les bénéficiaires seront définis par le Département en appui avec un large réseau de partenaires prescripteurs au plus près des usagers dans les territoires (CMS, référents insertion, centres sociaux...) qui sera le plus à même de détecter les situations de précarité numérique sur le territoire.

Pour prendre en charge les « premiers pas numériques » des publics en difficulté, le Département lancera un appel à volontaires « d'aidants numériques bénévoles », formés, garantissant un qualité d'accompagnement homogène. Ce réseau d'aidants se rapprochera des structures locales d'animation (EPN, MSAP, Tiers-lieux...), disposant d'accompagnants professionnels.

Le Département dispose de 104 000 € (52 000 € de l'Etat, 40 000 € Département / 12 000 € Caf) pour éditer des chèquiers Pass'Numérique de 5 chèques d'une valeur faciale de 10 €, correspondant à 5 heures d'accompagnement. Ils seront déployés auprès de 1 800 personnes. Les premiers chèques devraient être distribués prochainement aux structures accueillant les publics en difficulté sur les secteurs d'Annonay, Privas, Le Teil et Aubenas.

CONTACTS

DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Hôtel du Département – BP 737 – 07007 PRIVAS CEDEX

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

ANNEXE

A PROPOS DU SYNDICAT MIXTE ADN

Créé en 2007, le Syndicat mixte ADN porte la politique publique d'aménagement numérique du territoire bi-départemental et pilote pour le compte de ses membres le projet de déploiement du réseau de fibre à la maison (FTTH) pour tous les territoires. Il réunit actuellement la Région Auvergne Rhône-Alpes, les deux Départements de l'Ardèche et de la Drôme, et les EPCI (Communautés de communes et communautés d'agglomération) du territoire.

Le Comité syndical ADN compte 39 élus titulaires : 4 élus pour chacune des collectivités fondatrices, et 1 élu pour chacun des 27 EPCI.

Au-delà du financement de ses membres, le Syndicat mixte ADN bénéficie du soutien financier de l'Etat et de l'Union Européenne.

ADN, 10 ans d'actions, des avancées majeures

Depuis la création d'ADN en 2007, un premier réseau structurant de 2 300 km de fibre a déjà été construit, pour apporter une meilleure offre des services aux particuliers et permettre aux entreprises et sites publics du territoire d'accéder au très haut débit. Pour cela un premier investissement de 130 millions d'euros a été réalisé via une délégation de service public confié à ADTIM dont 50 millions de financement public.

Coté entreprises et sites publics, le réseau ADN a permis de raccorder :

- > 500 sites publics
- > 262 zones d'activités sont raccordées au réseau fibre ADN dont 66 pré-raccordées à la parcelle
- > Tous les collèges et les lycées du territoire

Coté Grand Public, le réseau ADN a permis d'apporter :

- > Le dégroupage pour 97% de la population permettant d'accéder aux offres Triple Play et Quadruple Play
- > L'accès à un choix d'offres plus large et à des offres plus compétitives
- > L'accès au haut débit à tous les foyers en zone blanche grâce aux solutions alternatives WIFI et Satellite.

Quelques chiffres-clés sur le projet FTTH

- 97% des foyers couverts sur 636 communes
- Plus de 311 000 prises FTTH à construire
- 16 000 km de linéaire de fibre optique à déployer
- 467 M€ d'investissements publics sur 8 ans
- 130 M€ d'investissements privés sur 18 ans

<http://www.ardechedromenumerique.fr/>

<https://www.facebook.com/ardechedromenumerique/>

Pour en savoir plus sur le Plan France Très Haut Débit : <http://www.francethd.fr/>

